



Acquisition d'un véhicule neuf

Par **BG47_old**, le **15/06/2007** à **15:50**

Madame, Monsieur,

Par cette présente, je tenais à vous faire part de mon désir de connaître mes droits de consommateur en ce qui concerne l'acquisition d'un véhicule neuf.

Jeudi 24 juin, c'est à dire hier en après midi, je me suis rendu en concession automobile pour effectuer un essai d'un véhicule. Cela fait, je me suis renseigné auprès du vendeur pour connaître les tarifs de la gamme de ce véhicule.

Celui-ci m'a imprimé l'ensemble des tarifs de la gamme, et je me suis rendu compte que le véhicule qui m'intéressait était vendu au prix neuf TTC de 1500 €. Oui, 1500 €.

En outre, je dispose d'un témoin qui peut certifier mes propos, ainsi q'une preuve écrite. Selon la loi française, puis-je donc acquérir ce véhicule à ce tarif indiqué? Je vous remercie pour votre attention.

Dans l'attente d'une prochaine réponse, je vous prie d'agréer Madame, Monsieur, à l'expression de mes sincères salutations.

BG47

Par **Jurigaby**, le **15/06/2007** à **15:57**

Bonjour.

A mon humble avis, n'espérez pas devenir propriétaire de la voiture.

L'erreur sur le prix est évidente, de sorte que cela constitue un obstacle au consentement de votre concessionnaire.

Il se serait trompé de 1000 euros, je veux bien mais là... J'imagine qu'on est très très loin du prix réel, je me trompe?

Par **BG47_old**, le **15/06/2007 à 16:46**

Et bien nous sommes, c'est vrai à 13.500 € de différence. Quoi qu'il en soit, puis-je tenter une quelconque action contre celui-ci pour l'achat du véhicule à 1500 €? Sachant que j'ai des connaissances qui travaillent dans le milieu du commerce et qui m'ont dit que le concessionnaire devait me vendre la voiture à ce prix là. Merci de me répondre.

Par **Jurigaby**, le **15/06/2007 à 16:47**

Bonjour.

Effectivement, ils doivent vous vendre le véhicule à ce prix là.

Maintenant, il obtiendra la nullité du contrat aussi sûrement que un et un font deux. Il pourra obtenir des dommages et intérêts.

Par **BG47_old**, le **16/06/2007 à 07:13**

Bonjour.

Excusez moi, mais je ne comprend pas ce que vous avez pu dire sur votre dernière réponse. Pourrais-je ou ne pourrais-je pas acquérir le véhicule?

Par **BG47_old**, le **19/06/2007 à 16:16**

Bonjour,

J'aimerais savoir si possible si je suis dans la capacité de mes droits en ce qui concerne l'achat de ce véhicule à 1500 €?

A vrai dire, plusieurs personnes travaillant dans le commerce disent que si un prix est donné sur papier, ou étiquette comme tel, et bien le produit se vend au prix indiqué.

Toutefois, sur qui puis-je m'appuyer pour effectuer ces démarches?

Merci!